



Charte du séjour Taizé-2020



Je m'engage à :

- participer activement aux rencontres proposées par la Communauté (temps de prières, temps d'enseignement, temps diocésain et temps de partage en équipe)
- respecter le silence pendant les temps de prière et durant la nuit
- respecter l'heure du coucher (23h)
- ne pas quitter Taizé durant le séjour (aucune sortie n'est possible)
- ne pas apporter ni consommer d'alcool et de produits illicites

NOM :Prénom :

Signature du jeune

En cas du non-respect de la charte, et après dialogue téléphonique avec le responsable, j'autorise les animateurs à remettre mon fils/ma fille dans le TGV à ma charge.

NOM :Prénom :

Signature des parents

Pour s'inscrire :

Prendre contact avec ton correspondant local (ton responsable de groupe, animateur d'aumônerie, prêtre de ta paroisse, animateur pastoral de ton Etablissement scolaire, animateur de mouvement...) et lui remettre :

- Autorisation parentale
- la charte du séjour signée
- une photo d'identité
- fiche sanitaire de liaison
- photocopie de carte vitale
- le règlement de 120 € (transport, hébergement, restauration...), 210 € pour 2 enfants d'une même famille. A l'ordre de « **Direction diocésaine des pèlerinages de Chartres** »

Ce qu'il faut prévoir pour le séjour :

- ❖ Un pique-nique (pour le lundi midi)
- ❖ Des vêtements chauds et de pluie
- ❖ Un sac de couchage chaud, tapis de sol/matelas
- ❖ Lampe de poche
- ❖ Bible, crayons...
- ❖ Tente (à organiser pour les groupes qui dormiront sous tentes)

Il est vivement conseillé de ne pas emporter d'objets de valeurs.